



MUNICIPALITÉ DE CHÉSÈREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésèrex

tél. 022 369 90 40

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

18/2022

BUDGET 2023

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Résumé

L'établissement de ce budget de fonctionnement pour l'année 2023 est basé sur un taux d'imposition de 57 cts par franc à l'Etat, conformément à la décision prise par le Conseil communal lors de sa séance du 13 octobre 2022.

Le budget 2023 totalise CHF 9'065'581.65 aux charges et CHF 8'027'554.50 aux produits avec un résultat négatif de **CHF 1'038'027.15**.

Dans les charges principales 2023 sont prévus :

1. **CHF 4'158'882.00** soit les **acomptes pour la péréquation provisoire 2023**.
(CHF 4'221'910.00 en 2022 et CHF 4'395'432.00 en 2021 mais avec un remboursement de CHF 342'707.00 donnant un montant final de CHF 4'052'725.00)
2. **CHF 1'203'277.00** participations aux associations intercommunales comprenant AIAB et AEE scolaires et parascolaires.
(CHF 1'150'523.00 en 2022)
3. **CHF 742'739.00** pour les amortissements obligatoires.
(CHF 750'024.00 en 2022)

Total CHF 6'104'898.00
(CHF 6'122'457.00 pour les mêmes rubriques dans le budget 2022)

Dans les recettes principales 2023 sont prévus :

1. **CHF 5'559'520.00** impôts rubriques 21.400.00 à 21.451.00.
(CHF 5'829'000.00 en 2022)
2. **CHF 653'613.00** participation de AIAB s/locations, charges locaux, chauffage piscine.
(CHF 667'613.00 en 2022)

Total CHE 6'213'133.00
(CHF 6'496'613.00 pour les mêmes rubriques dans le budget 2022)

./.

Budget 2023

Comparaisons générales par chapitre**1. Administration générale**

	Budget 2023	Budget 2022
Charges (+)	885'831.65	883'668.55
Produits (+)	117'900.00	117'000.00
Différence (+)	767'931.65	766'668.55
Augmentation des charges	1'263.10	

L'augmentation minimale des coûts de ce chapitre est limitée par la diminution de la rubrique « service informatique ».

2. Finances

	Budget 2023	Budget 2022
Charges (-)	1'650'308.00	1'883'031.00
Produits (-)	5'698'669.50	5'848'200.00
Différence (+)	4'048'361.50	3'965'169.00
Diminution des produits	83'192.50	

Nous avons budgété une diminution des recettes d'impôts personnes physiques de CHF 300'000.00 ; également une diminution de notre participation provisoire au fonds de péréquation 2023 de CHF 176'023.00, par contre nous prévoyons un remboursement possible de CHF 120'000.00 sur la péréquation 2022.

3. Domaines et bâtiments

	Budget 2023	Budget 2022
Charges (+)	1'379'775.00	1'369'758.00
Produits (-)	1'480'253.00	1'522'783.00
Différence (-)	100'478.00	153'025.00
Diminution de produits	52'547.00	

Malgré une diminution des recettes de la vente du bois, également de la location de l'école mais contrebalancées par l'augmentation des droits de superficie, ce chapitre reste bénéficiaire.

4. Travaux

	Budget 2023	Budget 2022
Charges (-)	910'383.00	916'005.00
Produits (+)	420'732.00	434'501.00
Différence (+)	489'732.00	481'504.00
Augmentation de charges	8'147.00	

Petit supplément de charges qui se justifie par l'augmentation du prix de l'électricité et un léger réajustement des salaires.

./.

Budget 2023

5. Instruction publique et cultes

	Budget 2023	Budget 2022
Charges (+)	829'658.00	808'868.00
Produits (=)	7'500.00	7'500.00
Différence (+)	822'158.00	801'368.00
Augmentation de charges	20'790.00	

L'augmentation des coûts de l'enseignement primaire et secondaire explique cette situation.

6. Police

	Budget 2023	Budget 2022
Charges (-)	556'996.00	567'225.70
Produits (+)	302'500.00	290'806.70
Différence (-)	254'496.00	276'419.00
Diminution de charges	21'923.00	

La diminution des charges cantonales provisoires de la Réforme policière 2023 de CHF 12'023.00 plus le remboursement prévisible de CHF 9'000.00 sur le décompte final 2022 expliquent cette situation.

7. Sécurité sociale

	Budget 2023	Budget 2022
Charges (+)	2'852'630.00	2'622'780.00
Produits (-)	0.00	140'000.00
Différence (+)	2'852'630.00	2'482'780.00
Augmentation de charges	369'850.00	

L'augmentation des charges provient des acomptes provisoires de la facture sociale 2023 plus élevés ainsi que du supplément 2022 prévisible à payer en 2023.

Variations significatives par rapport au budget 2022

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de CHF 5'000.00 ou plus)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**11. Administration****11.301.00 Traitement secrétaire et adjointe**

Légers réajustements de salaires prévus pour tous les collaborateurs communaux.

14. Service des intérêts généraux**14.318.20 Honoraires divers Commune**

Ce chapitre englobe les honoraires pour le PACom, le recours contre la facture sociale, des études éventuelles pour l'introduction de mesures énergétiques.

./.

Budget 2023

14.352.03 AIAB – charges de fonctionnement-Piscine/Clubs de sport

Montant communiqué via le budget 2023 de l'AIAB.

19. Service d'informatique**19.318.00 Honoraires et Prestations de service**

Diminution des frais prévus pour ce service.

2. FINANCES**21. Impôts****21.400.00 Impôts personnes physiques**

Diminution de CHF 300'000.00 afin de mieux correspondre aux comptes 2021.

21.400.10 Impôts frontaliers

Augmentation de CHF 5'000.00 afin d'être aligné avec le montant déjà reçu pour 2022.

21.400.30 Impôt à la source

Diminution de CHF 20'000.00 afin de mieux correspondre aux comptes 2021.

21.402.00 Impôt foncier – Contributions communales

Augmentation de CHF 50'000.00 afin d'être en accord avec les contributions perçues en 2021.

21.409.00 Impôts récupérés après défalcatons

Diminution de CHF 10'000.00 afin de ne pas surévaluer des recettes imprévisibles.

22. Service financier**22.321.01 Intérêts négatifs sur avoirs**

Cette rubrique est annulée étant que les intérêts négatifs ont été supprimés dès octobre 2022.

22.322.00 Intérêts des dettes à moyen/long terme

Aucun intérêt n'a été prévu en 2023; le début des travaux d'investissements sont prévus dès la fin du premier semestre et les charges en résultant jusqu'à fin 2023 seront réglées via la trésorerie courante.

22.351.00 Part à charges cantonales - Péréquation

Les acomptes provisoires 2023 de la péréquation sont inférieurs de CHF 186'023.00 à ceux de 2022.

22.451.01 Péréquation – Remboursement année précédente

En tenant compte des acomptes provisoires 2021 de CHF 1'690'007.00 et du décompte définitif de cette même année de CHF 1'431'344.00, la différence qui nous a été remboursée est de CHF 258'663.00.

En 2022, les acomptes sont de CHF 1'655'031.00 et sur cette somme nous budgétions un retour de CHF 120'000.00.

3. DOMAINES & BÂTIMENTS**31. Terrain****31.423.00 Droits de superficie et Locations de terrains**

Augmentation de CHF 10'000.00 du rendement des droits de superficie suite aux renouvellements de certains DDP aux nouveaux tarifs.

./.

Budget 2023

31.451.00 Part du Canton – Subventions

Aucun montant prévu; le montant inscrit au budget 2022 concerne une participation aux frais de gestion des eaux de ruissellement de Bonmont; ce compte a été intégré au bilan sous « autres créances ».

32. Forêts**32.435.00 Vente de bois**

Selon le budget forestier, le prix de vente du bois est à nouveau en baisse.

32.451.00 Part du Canton – Subventions

Des subventions pour divers travaux de sylviculture et/ou de réfection de murs prévus en 2023.

35. Bâtiments**35.312.83 Chauffage – Bâtiments ZUP/Ecole/Piscine**

Augmentation de ce compte afin d'être plus proche des frais effectifs.

35.315.00 Entretien des machines & installations

Diminution de CHF 10'000.00 prévue.

35.423.40 Rev. bât. Patr. fin. Immeuble En Cotty – loyers

Légère diminution des loyers due à certains baux bénéficiant d'une subvention plus importante.

35.427.40 Rev. bât. Patr. adm. Ecole - locations

Le montant de cette location diminue un peu chaque année étant basée sur le prix d'investissement moins les amortissements annuels.

4. TRAVAUX**46. Réseau d'égouts, d'épuration****46.314.00 Entretien égouts**

Diminution de CHF 15'000.00 prévue pour 2023 tout en continuant les travaux de mise en application du PGEE prévus dans notre plan des dépenses d'investissements 2021-2026.

46.434.01 Taxe de raccordement complémentaire

Ces taxes sont en diminution car en relation avec des projets de nouvelles constructions, lesquels sont moins nombreux.

46.480.00 Prélèvement Fonds recettes affectées Epuration

Prélèvement dans le compte 9280.40 du Bilan afin de respecter l'équilibrage obligatoire de ce chapitre.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**51. Enseignement primaire****51.352.00 Part. à charges Communales – AEE Primaire**

Augmentation des charges de CHF 11'883.00 selon le budget transmis par l'AEE.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part. à charges Communales – AEE Secondaire**

Augmentation des charges de CHF 8'907.00 selon le budget transmis par l'AEE.

./.

Budget 2023

6. POLICE**60. Administration****60.301.00 Traitements Préposés aux poursuites**

Augmentation de CHF 5'000.00 pour être en adéquation avec les frais effectifs.

60.352.00 Solde en faveur des Communes participantes

Diminution de CHF 5'000.00 à la répartition entre les communes.

61. Corps de police**61.351.00 Part. à charges Cantonales – Réforme policière**

Diminution de CHF 12'023.00 conformément au montant annoncé par le Canton pour 2023.

61.351.01 Réforme policière – supplément année précédente

En tenant compte des acomptes provisoires 2021 de CHF 229'623.00 et du décompte définitif de cette même année de CHF 216'623.00 la différence qui nous a été remboursée est de CHF 13'480.00.

En 2022 les acomptes provisoires sont de CHF 232'019.00 et sur cette somme nous prévoyons un retour de CHF 9'000.00.

7. SÉCURITÉ SOCIALE**71. Service social****71.352.00 Part. à charges AEE Réseau Asse et Boiron**

Augmentation de CHF 24'792.00 selon le budget de l'AEE

72. Prévoyance sociale cantonale**72.351.00 Part. à charges Cantonales – Facture Sociale**

Augmentation de CHF 125'018.00 correspondant au montant annoncé par le Canton pour 2023.

72.351.01 Facture sociale – supplément année précédente

La Facture sociale 2022 étant inférieure à celle de 2023 un supplément prévisible de CHF 80'000.00 à payer au canton a été budgété.

Conclusion

Comme dans beaucoup de communes vaudoises, la préparation d'un budget « équilibré » n'est pas aisée. L'impact de notre système de péréquation cantonal ne facilite pas l'exercice.

Soyez toutefois certains que nous restons très attentifs à la gestion générale de nos biens et de nos finances communales en particulier.

./.

Budget 2023

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 8 décembre 2022
- vu le préavis municipal 18/2022
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2023, tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 novembre 2022 afin d'être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli



La Secrétaire

F. Chambaz-Lacôte

Annexes

Budget 2023

Amortissements budgétaires prévus en 2023

Investissements en cours au 31.10.2022

Tableau des dépenses d'investissements, législature 2021-2026